

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA en mode virtuel 22.6.2023

Ont participé : Hubert SCHWIND (UCR-CGT), Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO (UILP-UIL), Secrétaire Général de la FERPA ; Ana MARTINEZ LOPEZ (CC. OO), Secrétaire Générale Adjointe de la FERPA ; Silvana CAPPUCCIO (SPI-CGIL), Présidente du Comité des Femmes de la FERPA ; Dick DE GRAFF (FNV), Trésorier de la FERPA ; Maryvonne FLAHAUT (CSC/ACV) ; Maud GILOUX (UNIR-CFE-CGC) ; Michel MILLER (OGB-L) ; Jean-Marc SCHAEFFER (UNSA-R) ; Patrizia VOLPONI (FNP-CISL)

Assistait également à la réunion : Henri LOURDELLE du Secrétariat, Conseiller Spécial de la FERPA, qui assurait également la prise de notes

Absent.e.s Excusé.e.s : Monika KEMPERLE (ÖGB) ; Michalakis ROSSIS (PESYS-SEK) et Jessica MONTIEL RAMIREZ, du Secrétariat de la FERPA, Project Coordinator/PA du Secrétaire Général de la FERPA

Le **Président Hubert SCHWIND ouvre la réunion** en souhaitant la bienvenue aux membres et il donne la parole en Visio à Jessica qui remercie tout d'abord Julienne de la CES qui a pris en charge techniquement le lancement de la réunion ainsi que Aldo, le collègue de l'UIL, qui va prendre le relai. Elle indique que la Secrétaire Générale de la CES a convoqué ce même jour une réunion importante de tout le personnel de la CES, auquel elle doit participer, d'autant plus qu'il sera question du déménagement de la CES et des nouveaux locaux qui seront affectés à la FERPA.

Puis, le Président souligne le bon travail qui a été fait les quatre années précédentes avec le Manifeste : il s'agit maintenant, ajoute-t-il, de le mettre en œuvre. Il soumet ensuite l'ordre du jour à l'approbation des membres du Comité de Direction, qui est adopté à l'unanimité. Deux collègues demandent alors la parole. Tout d'abord, Michel MILLER qui s'interroge sur le fait que l'on parlera du Congrès de la CES à Berlin et qu'il n'y a pas, dans l'ordre du jour, un point sur le dernier Congrès de la FERPA à Vienne. Il ajoute qu'il faudra faire un tableau des améliorations à y apporter pour la prochaine fois. En ce qui le concerne, Dick DE GRAFF, rejoint la remarque de Michel concernant le Congrès de la FERPA : comment, s'interroge-t-il, avons-nous travaillé pendant le Congrès de Vienne ? Il soulève ensuite la question de la mise à jour du site internet de la FERPA.

Le Président donne alors la parole au **Secrétaire Général de la FERPA, Agostino SICILIANO** pour ses **communications**.

Le Secrétaire Général relève tout d'abord que l'ordre du jour est assez dense. Il souligne que celui-ci émane des décisions du Congrès. En ce qui concerne la mise à jour du site, il précise que tous les documents et photos du Congrès de la FERPA ont été insérés, en ce qui concerne le Comité de Direction, il faut attendre que chacun ait envoyé sa photo et l'attribution de ses fonctions pour lui permettre d'être mis à jour en général. Revenant au Congrès de Vienne, un point précis n'a pas été fixé car il estime que c'était un bon Congrès et que la Résolution finale a été adoptée à l'unanimité ce qui va nous permettre de bien travailler. Il n'y avait donc pas lieu de s'inquiéter du déroulement du Congrès, car, répète-t-il, ce fut un bon Congrès. En ce qui concerne celui de Berlin, il regrette tout d'abord que la délégation de la FERPA n'y était pas au complet. Il a pris la parole pendant trois sessions : on a joué un rôle actif. A Berlin, les problèmes des personnes âgées ont été reconnus.

Il faut voir maintenant comment travailler pour être plus percutant. Il faut décider aujourd'hui de l'organisation de nos activités. Il évoque aussi les prochaines initiatives à prendre qui devront porter sur la lutte contre la pauvreté et la pension minimale. A ce sujet, la Secrétaire Générale de la CES, Esther LYNCH a montré un vif intérêt et elle souhaite organiser une Conférence commune CES/FERPA sur la pension minimale.

Ces précisions étant apportées, le **Président** ouvre le **débat**.

Plusieurs estiment tout d'abord que la question des personnes âgées et retraitées n'a pas été abordée de façon approfondie au Congrès de Berlin, malgré les interventions du Secrétaire Général, mais cela est vrai aussi au sein de nos organisations. Notre objectif doit être que dans toutes nos instances il faut ramener nos problèmes de façon appropriée. Chaque fois qu'un Secrétaire Général de la CES participe à nos réunions, il se montre d'accord pour prendre en compte nos problèmes et dans la Résolution, cela ne se traduit pas. Il y a eu juste un tout petit point. La CES devrait mieux refléter la place des personnes âgées. Notre participation est importante dans la CES. Les questions qu'elle aborde ont des conséquences sur les personnes âgées : nous les « usagers » de leur travail. Il est important qu'il y ait un débat entre la CES et la FERPA : nous devons être pris au sérieux. Concernant la question de la pension minimale et de la Conférence proposée par la Secrétaire Générale de la CES, le débat est plus ouvert entre les membres du Comité de Direction. Si cette proposition est en général bien acceptée, quelques intervenant.e.s s'interrogent et estiment tout d'abord, qu'il n'y a pas de convergence au sein des organisations et qu'il n'y a pas non plus de position sur la pension minimale au niveau européen. Pourquoi ne pas travailler sur les pensions minimales, mais comment faire ? Ne faudrait-il pas d'abord remettre à jour le dossier des pensions dans nos différents pays ? Avant de travailler sur les pensions minimales ne faudrait-il pas d'abord nous faire reconnaître ? D'autres, plus nombreux toutefois, insistent pour dire que la question des pensions minimales est prioritaire. Avec la Conférence proposée c'est le début d'un débat sur les pensions minimales. Il faut y aller avec nos propositions, comme par exemple, la structure de la Conférence, le choix des orateurs, etc...Entamer le débat est toujours nécessaire pour pouvoir ensuite passer à la mise en œuvre. Pour d'autres encore aborder ce sujet concret, c'est montrer que l'Europe travaille sur du concret. D'autres indiquent également qu'il ne faut pas oublier les autres sujets importants pour les personnes âgées et retraitées, comme la santé et son accès universel, la dépendance... La CES n'y est pas vraiment impliquée et nous avons donc une large marge de manœuvre, mais cela implique que nous ayons les idées un peu plus claires. Dans la Résolution de la CES a été évoquée la nécessaire mobilisation contre les politiques d'austérité, il faut que les personnes retraitées y soient impliquées. La CES va organiser une manifestation européenne, la FERPA doit y participer. Enfin, un intervenant pose la question de savoir si on allait discuter du Congrès de la FERPA

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** marque, tout d'abord, son accord avec celles et ceux qui ont souligné que les problèmes des personnes retraitées n'étaient toujours pas pris en compte par la CES. Il est intervenu trois fois, mais ensuite, rien. Mais c'est aussi la question des organisations nationales qui est posée. La situation est assez compliquée, ce qui implique qu'il faut changer de mode opératoire au sein de la CES. Il rappelle ensuite que l'initiative sur la pension minimale émane du Congrès. Il est évident que le Manifeste doit être mis en œuvre entièrement, mais il faut bien commencer par quelque chose. La lutte contre la pauvreté des personnes retraitées passe par la pension minimale. Et ceci devrait être porté dans le cadre des prochaines élections européennes.

Prioriser les pensions n'exclut pas le reste, comme la Journée Internationale de la santé. Il évoque aussi le fait que fin juin, la CES va quitter le Silver Square et devrait pouvoir entrer dans ses nouveaux locaux, fin août prochain.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SPI-CGIL ; FNV ; UNSA-R ; CFE-CGC ; OGB-L ; CC. OO

Le point suivant qu'aborde le Secrétaire Général porte sur **les règles de fonctionnement du Secrétariat**. Il encourage les membres du Comité de Direction à fournir un effort supplémentaire pendant les quatre prochaines années pour consacrer le maximum de temps à la FERPA, pour soutenir plus fortement le Manifeste. Dans ce contexte, un travail précis de coordination du Secrétariat, sur toutes les activités de la FERPA est requis. Il est donc essentiel que les membres du Comité de Direction informent toujours les trois membres du Secrétariat de leurs activités afin de renforcer le travail conjoint entre eux et le Secrétariat.

Comme il n'y a pas eu de débat sur ce point, le **Président Hubert SCHWIND** redonne la parole au **Secrétaire Général** pour présenter le point suivant qui porte sur les **thèmes à prendre en charge** par les membres du Comité de Direction.

Le Secrétaire Général rappelle que dans le mandat précédent, chacune et chacun a eu une responsabilité et cela a été bien assumé à travers le Manifeste adopté à l'unanimité et grâce à Henri qui a compilé les différentes contributions des membres. Les membres du Comité de Direction sont donc invités à prendre en charge les quatre « thèmes » qui se dégagent des priorités définies à Vienne, à raison de deux membres par « thèmes ». Il s'agit de définir, pour chacun d'eux des initiatives à mettre en œuvre pour les rendre effectifs.

Le premier porte la mise en œuvre du Manifeste en exploitant les différentes opportunités possibles.

Le second porte sur la prise en charge des Journées Internationales (Santé - avril, Personnes âgées- 1^{er} octobre, etc.). IL s'agit de réfléchir, suffisamment en amont, aux initiatives à prendre pour ne pas être pris au dépourvu.

Le troisième et le quatrième portent respectivement sur la pension minimale et la pauvreté des personnes âgées.

Il reste bien entendu toutes les questions liées aux femmes, mais qui sont prises en charge par le Comité des Femmes.

Sur chacun de ces thèmes, il s'agit de réfléchir aux initiatives politiques à prendre. Tous les membres du Comité de Direction sont concernés par la prise en charge de l'un ou l'autre de ces thèmes à l'exclusion du Président, du Secrétaire Général, du Trésorier et de la Présidente du Comité des femmes, qui exercent déjà des responsabilités propres. Il s'agit donc pour chaque thème de trouver deux « référent.e.s » qui en assumeront la responsabilité, en travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat. Bien sûr, tous les membres peuvent bien sûr proposer des idées pour alimenter la réflexion des « référent.e.s ».

Le **Président** ouvre ensuite **le débat**.

La Présidente du Comité des Femmes prend tout d'abord la parole pour apporter une précision. Le Comité des Femmes va exprimer son opinion sur les différents thèmes travaillés à la FERPA. Elle précise qu'en ce qui la concerne, elle ne sera membre dans aucun de ces quatre groupes.

Le Groupe de coordination du Comité des Femmes sera mis en place lors de la prochaine réunion du Comité. Il sera composé de 5 membres issues de 5 Régions différentes. Dans la discussion, des interrogations se font jour sur la manière de travailler. D'autres s'interrogent aussi sur le fait qu'on n'aborde pas la question du numérique, qui est, bien souvent, un défi pour les personnes âgées. D'autres estiment aussi que cela va nécessiter beaucoup de travail transversal. Cette année, l'Organisation Mondiale de la Santé va fêter ses 70 ans, pourquoi n'y a-t-il pas un « thème » santé, notamment la santé des séniors, le handicap, etc... Avec le vieillissement de la population, il faut être attentif aux questions de santé à tous les niveaux. Dans le travail à faire, il faudra respecter le principe de subsidiarité, à savoir tenir compte de ce qui peut être fait au niveau local : en effet, la FERPA parle des principes qui pourront être mis en œuvre. Il faudra aussi réfléchir à la manière de mobiliser les Instituts qui peuvent être à notre disposition. Il serait bien qu'à chacune de nos réunions, on puisse inviter quelqu'un des Agences européennes. Le thème des pensions minimales permet d'apporter une attention importante à la population vieillissante. Revenant sur les Journées Internationales, il faut établir des interfaces avec les autres thèmes. Certains estiment que le Manifeste est assez dirigé vers la CES, autrement dit comment nos idées sont-elles considérées et reprises. Il faut travailler auprès des organisations syndicales internationales. Quand on aura travaillé dans les différents groupes, on pourra porter nos revendications au niveau européen. Certains estiment qu'il faut faire la distinction entre approfondir le fonds des sujets et approfondir la réflexion. Un membre émet des doutes sur la manière dont tout cela va évoluer. Un autre s'interroge sur les mobilisations : mobiliser sur quoi ? Le Président intervient également pour dire que, pour lui, il faut d'abord mettre en place les groupes et ensuite voir comment tout cela va fonctionner.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** remercie les membres pour avoir partagé ce nouveau mode opératoire, tout en soulignant qu'il n'est pas facile d'organiser une nouvelle méthode de travail et que l'on s'engage de nouveau pour une œuvre de longue haleine. Le groupe qui prendra en charge le Manifeste devra réfléchir sur sa diffusion et sur la manière d'aborder cette question auprès des organisations nationales. Faudra-t-il également rédiger une lettre circulaire qui mette le focus sur la santé, comme cela a été évoqué, mais il faudra voir, tout d'abord, dans les prochaines réunions s'il y a accord pour mettre le focus sur ce thème. Enfin, comme il l'a dit, chacun.e peut aussi apporter sa contribution sur les différents chantiers pour soutenir les collègues qui en auront la charge. Il va demander aux deux collègues absents d'intégrer l'un ou l'autre chantier. Il se dit satisfait d'avoir un Comité de Direction qui analyse, qui propose et qui mette le focus sur les thèmes les plus importants. Le prochain Comité de Direction devra mettre le focus sur cette nouvelle méthode. Il termine en demandant aux membres d'envoyer leur photo pour mettre à jour le site de la FERPA. On y indiquera les chantiers que chacun.e aura en charge.

Le point est ensuite fait sur les chantiers pris en charge à ce jour :

- Sur la pension minimale : Patrizia VOLPONI (FNP-CISL) et Jean-Marc SCHAEFFER (UNSA-R)
- Sur la pauvreté : Maryvonne FLAHAUT (CSC/ACV), thème auquel on pourrait peut-être associer la santé et notamment la difficulté à se faire soigner faute de moyens...
- Sur les Journées Internationales : Maud GILLOUX (UNIR-CFE-CGC)
- Sur la mise en œuvre du Manifeste : Michel MILLER (OGB-L).

En dehors du thème sur la pension minimale, la prise en charge des trois autres thèmes doit encore être renforcée, car il n'y a qu'une personne référente.

Ont pris part au débat, les organisations : UNIR-CFE-CGC ; UNSA-R ; OGBL ; FNP-CISL ; CSC/ACV ; FNV ; la Présidente du Comité des Femmes et le Président de la FERPA.

Le **Président de la FERPA** donne ensuite la parole au **Secrétaire Général** pour introduire le point suivant de l'ordre du jour, dédié aux ressources financières de la FERPA.

Il indique qu'il faut mettre les activités envisagées au regard des ressources dont on dispose et qui nous permettrons d'aller plus loin. L'ancien Comité Financier de la FERPA a insisté pour que l'on revoie les recettes de la FERPA, donc les cotisations. Celles-ci n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans (2011). Dans certaines organisations elles sont indexées sur l'évolution des pensions du pays considéré. Le Trésorier devra donc faire un bon « boulot » pour avoir les ressources adéquates. Il faudra donc arriver au Comité Exécutif avec des propositions.

La Parole est ensuite donnée au **Trésorier, Dick DE GRAFF**. Il indique qu'il a demandé une réunion préalable avec les collègues de la CES en charge de ces questions. Comme l'a dit le Secrétaire Général, il n'y a pas de système d'indexation des cotisations à la FERPA. De plus, nous sommes tributaires de nos ressources propres. Il est en train de travailler pour dégager un système standard d'indexation des cotisations des membres, compréhensible pour tous. Certes il existe la possibilité d'avoir des ressources supplémentaires au niveau européen, mais il faut un apport propre, cela demande donc réflexion.

En ouvrant le **débat**, le **Président** souligne qu'à lui que pour augmenter les finances de la FERPA, il faut renforcer la FERPA.

Une organisation estime, tout d'abord, que l'indexation, n'est pas quelque chose d'automatique car toutes les organisations ont des problèmes au niveau national, donc il est inconcevable pour son organisation d'augmenter les cotisations pour le moment. Une autre organisation soutient la même position. Une autre organisation revient sur la possibilité de rechercher des financements supplémentaires européens, mais pour accéder aux projets, il faut avoir des ressources, y compris humaines. Dans la discussion, il est aussi fait référence aux propos initiaux tenus par le Président indiquant qu'il faut renforcer la FERPA.

Avant de donner **la parole au Secrétaire Général**, le **Président** indique qu'il faut laisser travailler le Trésorier.

Le Secrétaire Général convient qu'il s'agit d'une question délicate et il précise que ce n'est pas le Secrétaire Général qui veut augmenter les cotisations, mais qu'il s'est contenté de reprendre ce qu'avait l'ancien Président du Comité Financier. Certes, on peut proposer une solution alternative, à savoir augmenter le nombre de nos affiliés. Il indique également qu'en septembre, il faudra acheter de nouveaux mobiliers quand la FERPA intégrera le nouveau bâtiment de la CES, ce qui représentera une charge « extra-ordinaire » pour le budget 2023. On peut aussi supprimer toutes les réunions en « présentiel », mais que restera-t-il comme qualité et comme richesse dans nos échanges ? Ou alors, chaque participant.e prendra en charge son transport, son logement... Augmenter le nombre d'affiliés n'est pas simple non plus. Pour l'an prochain, on va voir s'il est possible de se réunir au Comité Economique et Social Européen, tout en sachant que nous serons dépendants de la disponibilité de leurs salles. Tenir une réunion en présentiel, c'est un surcoût de 2000 euros, en dehors du logement et des voyages. La réunion du Comité de Direction de septembre se tiendra donc en Visio et celle qui se tiendra la veille du Comité Exécutif se fera en présentiel. Dick devra donc faire des propositions tout en tenant compte des ressources disponibles.

Le Président confirme que mandat est donné à Dick pour faire des propositions.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SPI-CGIL ; FNP-CISL ; UNIR-CFE-CGC

Sont ensuite données **les dates des prochaines réunions :**

- 19 septembre matin, en Visio, réunion du Comité de Direction.
- 24 octobre après-midi, en présentiel, réunion du Comité de Direction
- 25 et 26 octobre, en présentiel, réunion du Comité Exécutif.

Ce point étant précisé, **plusieurs questions diverses** sont posées.

- La première par la Présidente du Comité des Femmes, Silvana CAPPUCCIO (SPI-CGIL), qui demande s'il est possible décaler la réunion du Comité des Femmes, le 26 après-midi, après le Comité Exécutif, de 14h à 16h par exemple ?
- La seconde par Dick DE GRAFF (FNV), ancien Président du Groupe de travail sur les statuts qui demande, lui aussi, que l'on n'oublie pas que le prochain Comité Exécutif doit ratifier les changements apportés au Règlement d'Ordre Intérieur
- La troisième intervention de Michel MILLER (OGB-L) qui dit qu'il n'a pas de remarques sur les dates, mais sur l'organisation future : serait-il envisageable d'organiser le Comité Exécutif de la FERPA avant ou après celui de la CES, ce qui permettrait d'avoir des contacts avec les membres et d'échanger des informations. A l'exception de celui d'octobre, il faudrait lors des prochains Comités Exécutifs inviter quelqu'un de l'extérieur. Enfin, concernant le Protocole signé en 216 avec le Comité Jeunes de la CE, comment faire pour l'actualiser rapidement ? On pourrait inviter la Présidente du Comité des Jeunes. Ana répond qu'elle en a déjà parlé avec elle.
- Jean-Marc SCHAEFFER (UNSA-R) revient sur le groupe pension minimum et son lien avec la Conférence avec des membres de la CES.

Le **Secrétaire Général** répond à Silvana que si on fait le Comité des Femmes pendant le Comité Exécutif, c'est pour permettre à tous les membres d'y participer. ON peut changer de méthode, mais il faut absolument clore le Comité Exécutif à 16h, car il est pris en charge (notamment les interprètes et la location de la salle) par la Commission. La Présidente du Comité des Femmes répond qu'il faut faire la part des choses : on peut faire l'information au Comité Exécutif soit lorsque le Comité des Femmes aura fini son travail soit au Comité Exécutif suivant. Pendant les deux jours, il faut prévoir un créneau pour le Comité des Femmes, par exemple, le premier jour à partir de 14h30, car on doit jeter les bases du travail et on a besoin d'un travail qui doit être décent.

A la suite de cet échange, le **Secrétaire Général** propose de clôturer cette demi-journée de travail. Il rappelle qu'on se voit le 19 septembre en Visio. Il remercie les interprètes et le collègue de l'UIL, Aldo qui nous a techniquement assistés pendant la réunion.

De son côté, le **Président** remercie les participant.e.s pour les échanges et le travail fourni et il rappelle qu'il souhaite que l'on puisse un jour parler d'un sujet qui lui tient à cœur : la paix.

Henri